***CAHIER DE PROGRAMME***

***TECHNIQUES D’ÉDUCATION SPÉCIALISÉE* (351.A1)**

**DiplÔme d’Études collÉgiales (Dec)**

Pour obtenir un diplôme d’études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir réussi tous les cours de la grille de votre programme.

2. Avoir réussi l’épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l’admission à l’université. L’obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.

3. Avoir réussi l’épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un (ou des) cours est (sont) porteur(s) de cette épreuve et est (sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIEA) prévoit que « L’admission à l’épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

**statut « temps plein » et la gratuitÉ scolaire**

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrit à au moins quatre cours d’un programme d’études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours de mise à niveau et les cours de structure d’accueil universitaires reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L’inscription à un cours non inclus au programme n’est pas autorisée dans ce contexte.

**IMPORTANT**

**CETTE NOTICE DOIT ÊTRE LUE AVANT DE DÉBUTER VOTRE PROGRAMME**

**OBJET : Réglementation concernant l’admissibilité des** **personnes étudiantes** **à certains stages**

Certains milieux de stages et employeurs exigent une vérification des antécédents judiciaires.

***Qu’est-ce qu’un empêchement ou des antécédents judiciaires ?***

Pour l’empêchement, il peut s’agir d’un comportement pouvant faire craindre pour la sécurité physique ou morale des personnes, d’une mise en accusation ou d’une condamnation pour toute infraction ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire en milieu de travail à l’enfance. Pour les antécédents judiciaires, cette vérification permet de s’assurer que le personnel scolaire régulièrement en contact avec ses la population étudiante ne possède pas d’antécédents judiciaires en lien avec les fonctions confiées. Le but de ces vérifications est d’assurer la sécurité et l’intégrité physique et psychologique des personnes étudiantes.

La personne étudiante chez qui la vérification révèle un tel empêchement ne peut effectuer le ou les stages en milieu éducatif obligatoires au programme de formation. La personne étudiante ne pourra alors obtenir son diplôme d’études. Cette vérification est également obligatoire pour toute personne qui désire être engagée dans un milieu éducatif.

La vérification de l’absence d’empêchement remplace la simple vérification des antécédents judiciaires qui était jusqu’au 30 mai 2004 requise par la loi. À noter que la vérification des antécédents judiciaires demeure la mesure exigée pour les services de garde en milieu scolaire.

Si vous avez des questions concernant l’application de ce règlement en lien avec votre situation personnelle, contactez la Sécurité publique de votre municipalité.

**Référence :**

Article 12 du Règlement sur les Centres de la petite enfance, de la Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l’enfance.



**Votre cheminement scolaire**

1. **Offre de cours**

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d’une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année, c’est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l’automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l’hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d’une année.

1. **Cheminement**

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l’obligation d’interrompre l’inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c’est‑à‑dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

1. **Répartition des cours**

La grille de cheminement a été conçue pour bien équilibrer et répartir le nombre d’heures de cours de la formation spécifique et de la formation générale à chacune des sessions. Afin de favoriser une meilleure réussite, il est donc fortement recommandé de la respecter. Si vous souhaitez planifier un cheminement différent de celui proposé, l'aide pédagogique individuelle (API) est la personne ressource à consulter.

1. **Français mise à niveau**

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM).Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d’améliorer leurs chances de réussite.

1. **Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours**

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d’intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page *Mon Parcours* contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuel (API) ;
* Le processus d’inscription ;
* Les changements de programme ;
* L’annulation de cours ;
* La récupération et la modification de votre horaire ;
* La mention au bulletin « Incomplet » (IN) ;
* La fréquentation scolaire ;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l’adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca)) ;
* Les services en ligne Omnivox ;
* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Le téléaffichage ;
* L’agenda étudiant.

**DESCRIPTION DE COURS**

**351-103-EM Explorer l’éducation spécialisée 2-1-2**Explorer l’éducation spécialisée permet de découvrir la profession d’éducateur spécialisé et d’éducatrice spécialisée et les différents contextes d’interventions. Vous serez amené à réfléchir sur l’éthique professionnelle, les savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à l’exercice de la profession.

**350-983-EM Développement de l’enfant 2-1-3**
Le cours développement de l’enfant permet à la personne étudiante d’acquérir les connaissances pertinentes afin d’analyser les besoins d’un ou d’une enfant en situant celui-ci ou celle-ci au regard de son développement, en tenant compte des facteurs psychologiques, biologiques et environnementaux, et en s’appuyant sur les théories et connaissances scientifiques pertinentes.

**351-124-EM Déficience intellectuelle 2-2-2**Ce cours permet de reconnaître les caractéristiques et les manifestations de la déficience intellectuelle de la personne dans différents contextes de vie. Vous serez amené à établir le portrait des forces et difficultés de la personne afin de pouvoir analyser les besoins, ainsi que le potentiel adaptatif de celle-ci et de sa famille. Différents moyens d’intervention seront observés et expérimentés afin de développer vos compétences pour cibler les objectifs et les interventions les plus appropriées aux besoins.

 **351-104-EM Approches et techniques d’intervention 2-2-2**Approches et techniques d’intervention permettra de vous initier à différentes stratégies d’intervention utilisées en éducation spécialisée. Ce cours permet aussi de comprendre les différentes perspectives des principales approches dans la compréhension de l’adaptation humaine, des besoins de la personne et du choix des interventions à privilégier auprès de la personne en difficulté.

**351-114-EM Collaboration et communication professionnelle 2-2-2**Ce cours vise à développer vos habiletés nécessaires à la communication auprès des personnes aidées, de leur famille, mais aussi auprès d’une équipe de travail en contexte professionnel. Il permet de mieux comprendre et appliquer les éléments essentiels à la communication interpersonnelle par le biais d’activités concrètes, favorisant l’écoute authentique, la coopération, la collaboration, l’entraide et le partenariat, qui sont des valeurs essentielles pour communiquer en contexte professionnel. Les techniques de résolution de conflit seront aussi présentées.

**351-203-EM Observation des comportements 1-2-2**Ce cours vous permettra de développer les habiletés nécessaires à la première étape du processus d’intervention en éducation spécialisée. Vous apprendrez à effectuer une démarche d’observation rigoureuse et professionnelle dans le but d’établir un portrait de la situation de la personne et/ou de sa famille. Ce cours permet de développer le jugement clinique permettant l’analyse des données recueillies afin d’identifier les forces, les défis et les besoins prioritaires de la personne.

**350-993-EM Développement de l’adolescence à l’âge adulte 2-1-3**

 **(PA 350-983-EM)**

Ce cours vous permettra de développer les habiletés nécessaires à la première étape du processus d’intervention en éducation spécialisée. Vous apprendrez à effectuer une démarche d’observation rigoureuse et professionnelle dans le but d’établir un portrait de la situation de la personne et/ou de sa famille. Ce cours permet de développer le jugement clinique permettant l’analyse des données recueillies afin d’identifier les forces, les défis et les besoins prioritaires de la personne.

**180-983-EM Assistance et soins à la personne 1-2-2**Dans le cadre de ce cours, les contenus suivants seront enseignés : réanimation cardio-respiratoire (RCR-DEA), premiers soins, positionnement et déplacement sécuritaire de la personne (PDSP), prévention et contrôle des infections (PCI). Ainsi la personne étudiante sera en mesure d’utiliser ces diverses connaissances dès ses premiers pas dans les milieux de travail.

**351-215-EM Animation des activités cliniques 2-3-2**

L’animation d’activités clinique à une grande importance dans l’intervention en éducation spécialisée. Ce cours permet de comprendre la fonction de l’activité auprès des personnes en difficulté d’adaptation. Vous serez amené à expérimenter différents types d’activités et médiums afin de développer votre créativité. Vous mettrez également en pratique la conception d’un programme d’activité ainsi que les techniques et stratégies d’animation en contextes variés.

**351-2S7-EM Stage 1 : Observer 1-6-2
 (PA 351-104-EM, CR 351-203-EM)**

Lors de ce stage d’observation, vous serez amené à vivre une première immersion dans un milieu où les éducateurs spécialisés et éducatrices spécialisées œuvrent. L’établissement de relations de confiance auprès des personnes ainsi que la participation aux diverses activités du milieu se veulent une occasion de vous situer au regard de votre choix professionnel.

**387-984-EM Diversité, intégralité et marginalité 2-2-2**

Le cours Diversité, inégalité et marginalité a pour but, à partir de la perspective sociologique, de comprendre comment les contextes et les milieux sociaux contribuent à façonner les rapports sociaux, les individus, particulièrement les jeunes et leurs enjeux.

**351-324-EM Autisme 2-2-2**Ce cours permet de démystifier le fonctionnement des personnes autistes. Vous aurez l’occasion d’expérimenter différents outils et stratégies d’interventions qui répondent aux besoins de la personne autiste et de sa famille. Différents projets, ateliers pratiques, simulations et conférences vous permettront de connaître les meilleures pratiques d’intervention en soutien aux personnes autistes.

**351-365-EM Santé mentale et dépendances 2-3-2**Ce cours vous permettra de distinguer les différentes manifestations des troubles de santé mentale ainsi que des problématiques liées aux dépendances. À l’aide d’études de cas, de discussions cliniques et visites dans différents milieux, vous pourrez comprendre l’impact de ces troubles sur le développement, de même que sur le fonctionnement de la personne. Les effets des différentes substances psychoactives sur l’individu seront aussi étudiés. Cela vous permettra d’évaluer les forces, les difficultés et les besoins de la personne afin de déterminer les objectifs d’interventions appropriés selon le contexte et la situation. À travers des exercices pratiques et des simulations, vous mettrez en pratique différents moyens d’intervention appropriés aux personnes ayant un trouble de santé mentale.

**351-313-EM Relation d’aide 2-1-2
 (PA 351-114-EM)**

Ce cours vous permettra de développer vos compétences en relation d’aide auprès des personnes en difficulté. Par l’apprentissage de différentes techniques, vous aurez l’occasion de parfaire vos habiletés socioaffectives et de communication afin d’accompagner psychologiquement et professionnellement une personne ayant besoin d’aide.

**351-3SC-EM Stage 2 : animer et intervenir 1-11-3
 (PA 351-215-EM et 351-2S7-EM et CR 351-313-EM)**

Ce deuxième stage vous permettra d’expérimenter les différentes approches et techniques d’intervention relatives aux besoins de la clientèle selon le milieu de stage choisi. En fonction du mandat de votre personne accompagnatrice et selon l’éthique professionnelle, vous aurez l’opportunité de planifier et de mettre en œuvre des activités cliniques adaptées aux besoins des personnes aidées.

**351-426-EM Jeunes en difficulté 3-3-2**Ce cours soulèvera diverses problématiques pouvant être vécues par les jeunes en difficulté d’adaptation. Par la compréhension de différents enjeux, vous apprendrez et expérimenterez plusieurs stratégies d’intervention qui sont mises en place dans différents milieux afin de soutenir le développement des jeunes en difficulté. Par la variété des contextes d’intervention auprès des jeunes, plusieurs thématiques seront abordées, telles que les habiletés sociales, la gestion des émotions, les troubles du comportement, la négligence et les pratiques parentales. Le milieu des centres jeunesse vous sera aussi présenté.

**351-424-EM Trouble d’apprentissage 2-2-2**Ce cours vous permettra de comprendre les différents enjeux d’adaptation vécus par les enfants, adolescents et adultes qui présentent des difficultés ou un trouble d’apprentissage. Vous serez amené à comprendre l’impact de ces particularités cognitives sur l’apprentissage et le fonctionnement quotidien de la personne. Le déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité, le trouble développemental de la coordination et la douance vous seront présentés. En vivant des situations concrètes, vous pourrez observer et expérimenter divers moyens d’intervention.

**351-414-EM Intervention en situation de crise 2-2-2
 (PA 351-365-EM)**

L’intervention en situation de crise est une réalité courante en éducation spécialisée. Cela fait appel à différentes compétences permettant une évaluation des risques pour la personne et pour soi. À l’aide de situations concrètes et d’exercices pratiques, les comportements et attitudes conformes à l’éthique professionnelle, l’évaluation de l’état émotionnel et physique de la personne ainsi que les interventions à privilégier seront vus dans ce cours. Vous développerez ainsi une plus grande confiance pour intervenir dans ces contextes particuliers.

**351-403-EM Plan d’intervention et processus clinique 1-2-2
 (PA 351-2S7-EM)**

Le plan d’intervention est essentiel en éducation spécialisée et fait partie intégrante du processus d’intervention. Cet outil est élaboré en collaboration avec la personne à qui l’on offre des services et souvent élaboré en équipe multidisciplinaire. Par des simulations, vous apprendrez à l’intégrer au processus clinique. À la suite de l’observation et de l’analyse des besoins, vous apprendrez à formuler des objectifs et des moyens d’intervention et à en faire le bilan une fois les interventions effectuées.

**351-444-EM Activités de prévention 2-2-2
 (PA 351-215-EM)**

L’importance des programmes de prévention en contexte variés est incontestée. Ce cours vous donne l’opportunité de réinvestir vos habiletés d’animation acquises dans un contexte d’activité de prévention auprès de clientèles variées. La prévention des dépendances, la promotion de saines habitudes de vie et des comportements prosociaux sont des exemples d’éléments qui seront abordés dans ce cours. Vous aurez à concevoir un projet d’animation d’activités de prévention dans un milieu choisi, puis à en évaluer l’atteinte des objectifs ciblés.

**351-565-EM Violence et exclusion sociale 2-3-3
(PA 387-984-EM)**

Les personnes qui vivent de l’exclusion sociale, de la violence et/ou des dépendances sont confrontées à plusieurs enjeux au quotidien. Vous aurez l’opportunité de rencontrer des personnes qui vivent ces problématiques et de partager des moments de leur quotidien afin de pouvoir évaluer leurs forces, leurs capacités et leurs besoins.

**351-554-EM Déficience physique et neurologique 2-2-2
 (CR 351-555-EM)**

Ce cours vous aidera à distinguer différentes déficiences motrices, neurologiques, visuelles et auditives. Par des mises en situation et des rencontres avec des personnes qui présentent l’une ou l’autre de ces déficiences, vous apprendrez à élaborer des stratégies d’intervention basées sur une analyse des forces, des capacités et des besoins. Ce sont les moyens d’intervention qui visent l’autonomie de la personne, son estime de soi et son intégration sociale, entre autres, qui seront expérimentés durant ce cours.

**351-555-EM Personne âgée en perte d’autonomie 2-3-2
 (CR-351-554-EM)**Durant ce cours, vous aurez l’opportunité d’entrer en relation avec des personnes aînées en perte d’autonomie et de rencontrer des personnes professionnelles qui leur offrent du soutien. Vous serez sensibilisés à la réalité liée au vieillissement, ainsi qu’à différentes problématiques et maladies pouvant entraîner une perte d’autonomie. Vous apprendrez à élaborer des stratégies interventions humaines favorisant le maintien des acquis, la gestion des émotions et la prévention de l’isolement social, dans le respect de la personne.

**351-524-EM Difficulté langagière 2-2-2**Ce cours vous permettra de reconnaître les manifestations des troubles de la communication et les indices de difficultés langagières afin de comprendre l’impact sur le développement et le fonctionnement de la personne. Vous apprendrez à évaluer les forces, les capacités et les besoins des individus liés à ces difficultés pour apprendre à mettre en place différents outils et moyens d’intervention relatifs à la stimulation langagière, à l’expression et à la compréhension du langage.

**351-6SX-EM** **Stage final : intervenir en éducation spécialisée 3-30-4
 (PA 351-403-EM)**

Le stage final, d’environ 33 heures par semaine, vous permettra d’intégrer l’ensemble des connaissances acquises dans le programme dans le milieu de stage choisi. Vous prendrez part à toutes les étapes du processus d’intervention selon le mandat de la personne éducatrice spécialisée qui vous accompagnera. Vous aurez l’opportunité de planifier et de mettre en place des interventions de prévention, d’adaptation et de réadaptation, tout en offrant un accompagnement des personnes aidées dans le vécu partagé.

**L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP)**

1. **Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?**

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

1. **Quel est le but de l’épreuve synthèse de programme ?**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d’études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

1. **Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?**

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante

1. **Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?**

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

1. **L’épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?**

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

1. **Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?**

Pour être admis à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

1. **Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?**

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

1. **Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?**

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrit au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

1. **Est-il possible d’échouer à l’épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?**

Non.

1. **Est-il possible de réussir l’épreuve et d’échouer au(x) cours porteur(s) ?**

Non.

**L’épreuve synthèse de programme constitue l’outil de mesure de l’atteinte des compétences visées par le programme *Techniques d’éducation spécialisée* (351.A1). Ces compétences sont exposées dans le *Portrait de la personne diplômée.***

1. Portrait de la personne diplômée en TECHNIQUES D’ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

**Compétence 1** Analyser les besoins de la personne.

**Compétence 2** Adopter les attitudes et habiletés socioaffectives et socioprofessionnelles.

**Compétence 3** Déployer des interventions adaptées aux différentes problématiques et clientèles.

**Compétence 4** Concevoir et effectuer des interventions dans les différents contextes professionnels.

1. contribution de la formation générale au programme d’études de la personne étudiante

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d’études et, dans une perspective d’approche programme, elle s’articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l’ensemble des programmes d’études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait de la personne diplômée de chacun des programmes d’études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

## Français, langue d’enseignement et littérature ;

## Philosophie ;

## Anglais, langue seconde ;

## Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d’autres productions artistiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle Elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l’oral comme à l’écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d’autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, il ou elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

1. Objectifs de la formation spécifique

En formation spécifique, les capacités développées s’exprimeront plus explicitement dans les tâches à accomplir en utilisant les connaissances, habiletés et attitudes propres au domaine d’études.

02FG Explorer la profession.

02FH Analyser les enjeux liés à la participation sociale.

02FJ Situer la personne au regard de son développement.

02FK Communiquer en contexte professionnel.

02FL Adopter des pratiques de travail sécuritaires.

02FM Observer les comportements.

02FN Examiner des approches et des techniques d’intervention.

02FP Établir une relation d’aide.

02FQ Déterminer des interventions relatives à la déficience intellectuelle.

02FR Déterminer des interventions relatives au trouble du spectre de l’autisme.

02FS Effectuer l’animation d’une activité clinique.

02FT Déterminer des interventions relatives aux difficultés langagières et aux troubles de la communication.

02FU Déterminer des interventions relatives aux difficultés et aux troubles d’apprentissage.

02FV Déterminer des interventions relatives au vieillissement de la personne.

02FW Effectuer des interventions de prévention.

02FX Élaborer un plan d’intervention.

02FY Déterminer des interventions relatives à la déficience physique.

02FZ Déterminer des interventions relatives aux jeunes en difficulté d’adaptation.

02G0 Déterminer des interventions relatives aux troubles de santé mentale.

02G1 Déterminer des interventions relatives aux dépendances.

02G2 Déterminer des interventions relatives à l’exclusion sociale et à la violence.

02G3 Effectuer des interventions d’adaptation et de réadaptation.

02G4 Effectuer des interventions en situation de crise.

Cours porteur de l’épreuve synthèse de programme

En *Techniques d’éducation spécialisée,* la réussite de l’épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Stage final : intervenir en éducation spécialisée* (351-6SX-EM) et se réalise lors d’une activité de stage.

1. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse

## Objectif de l’épreuve synthèse de programme en *Techniques d’éducation spécialisée*

## Au terme du programme, la personne étudiante sera en mesure de mettre en place, de façon continue, le processus complet d’intervention auprès d’une personne ayant des problématiques d’adaptation biopsychosociales et/ou d’un groupe de personnes fréquentant le milieu de stage choisi.

## 4.2 Situation de l’épreuve

Lors du stage de 450 heures, la personne étudiante prend en charge, sous la supervision d’une personne accompagnatrice du milieu, les interventions liées à une personne ou à un groupe dans le milieu de stage. Les besoins particuliers du groupe ou de la personne devront être analysés par la personne étudiante. Afin de répondre aux besoins des personnes, de la famille et de son milieu de stage, la personne étudiante tient compte des procédures, des outils de travail et des approches probantes en vigueur dans le milieu. En collaboration avec la personne accompagnatrice du milieu, la famille ainsi que les personnes-ressources, il ou elle sélectionne, planifie, organise, met en place, enrichit et évalue ses interventions. Il ou elle rend compte régulièrement de sa démarche à sa personne superviseure et à la personne accompagnatrice du milieu.

## 4.3 Tâche à réaliser

Répondre aux attentes de son milieu de stage et à celles reconnues au programme d’études en effectuant les interventions requises par les situations se présentant à elle ou à lui :

## Entrer en relation avec une personne ou un groupe de personnes.

## Observer et analyser les forces, les difficultés, les besoins et les intérêts permettant la compréhension de la problématique vécue.

## Cibler les objectifs et les moyens répondants aux besoins de la personne en difficulté et de sa famille, s’il y a lieu.

## Planifier et organiser les stratégies d’interventions afin de répondre aux besoins individuels ou de groupe tout en respectant les procédures, les outils de travail et les approches probantes en vigueur dans le milieu.

## Mettre en application les interventions.

## Réévaluer et ajuster les interventions au besoin.

## Adopter les comportements conformes à l’éthique professionnelle.

## Consigner sa pratique réflexive dans le portfolio de stage.

## Conditions de réalisation de l’épreuve

## Individuellement.

## Auprès d’un groupe de personnes ou d’une personne en difficulté d’adaptation.

## En collaboration : avec la famille, avec les collègues, avec les personnes-ressources, avec les ressources de la communauté, s’il y a lieu.

## En contexte de relation d’aide.

## À l’aide du dossier ou des informations de la personne, des informations du groupe, des procédures, des outils de travail.

## En se référant aux mandats d’intervention, aux approches probantes, aux lois et règlements et à l’éthique professionnelle.

Le travail écrit consistera à compléter le portfolio d’évaluation.

L’évaluation à l’oral consistera aux différentes animations proposées lors du stage.

## Consignes de réalisation

La personne étudiante doit :

## Aviser son milieu de tout retard prévisible et les justifier auprès de la personne superviseure et de la personne accompagnatrice du milieu.

## En cas d’absence, prendre entente avec la personne superviseure et le milieu de stage afin de reprendre les journées de stage manquantes.

## Effectuer son stage à raison de 7,5 heures par jour (excluant les périodes de pause et de repas), quatre jours par semaine pour une période de 15 semaines.

## Prendre en charge le groupe ou la personne à partir de la 9e journée.

## Assurer de façon autonome, mais sous la supervision de la personne accompagnatrice du milieu, les activités cliniques et les interventions.

## Respecter les règles (par exemple la tenue vestimentaire) de son milieu de stage.

## Prendre connaissance du protocole, des outils de travail et règles en vigueur dans le milieu.

## Présenter à l’avance les activités à la personne accompagnatrice pour concertation.

## Rendre compte régulièrement oralement et/ou par écrit de ses réflexions et des ajustements à apporter à sa pratique.

## S’impliquer dans son milieu de stage en participant aux diverses rencontres, comités et autres activités.

## Tenir compte de la qualité du français dans ses communications.

## Évaluer ses habiletés et ses attitudes afin de les transmettre aux personnes concernées.

## Rédiger ses notes.

## Tenir compte des règles relatives à l’éthique, la santé, la sécurité, les normes en vigueur et les critères reconnus

1. Plan d'évaluation de l'épreuve synthèse

## La réussite du (ou des) cours porteur(s) constitue la réussite de l’épreuve synthèse de programme. Cependant, compte tenu du caractère unique de l’épreuve synthèse de programme, sa pondération doit être supérieure ou égale à 60 % de la note finale du ou des cours porteurs. La réussite de cette épreuve est obligatoire pour l’obtention du diplôme d’études collégiales (DEC).

**PLAN D’ÉVALUATION**

| **Compétences ministérielles** **(Portrait de la personne diplômée)** | **Étapes ou opérations** | **Productions ou réalisations****(indicateurs)** | **Critères de performance** | **Pondération** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 02FX-1 Analyser la situation. (Analyser les besoins de la personne). | * Observer et analyser les forces, les difficultés, les besoins et les intérêts permettant la compréhension de la problématique vécue.
* Adopter les comportements conformes à l’éthique professionnelle.
 | Appliquer de façon continue le processus de l’intervention auprès d’une personne ou d’un groupe (observation directe par la personne accompagnatrice du milieu et la personne superviseure).Rédiger ou modifier un plan d’intervention pour une personne du milieu de stage.  | * Adaptation judicieuse de sa communication.
* Utilisation de techniques relatives à l’autonomisation.
* Adoption de comportements conformes à l’éthique professionnelle.
* Collecte d’informations pertinentes.
* Relevé pertinent des forces, des difficultés, des besoins et des intérêts.
* Inventaire approprié des ressources disponibles.
 | 15% à 25% |
| 02FX-2 Convenir des modalités du plan d’intervention. 02G3-1 Convenir des moyens d’intervention. (Analyser les besoins de la personne).(Concevoir et effectuer des interventions dans les différents contextes professionnels). | * Cibler les objectifs et les moyens répondant aux besoins de la personne en difficulté et de sa famille, s’il y a lieu.
* Planifier et organiser les stratégies d’interventions afin de répondre aux besoins individuels ou de groupe tout en respectant les procédures, les outils de travail et les approches probantes en vigueur dans le milieu.
 | Appliquer de façon continue le processus de l’intervention auprès d’une personne ou d’un groupe (Observation directe par la personne accompagnatrice du milieu et la personne superviseure).Rédiger ou modifier un plan d’intervention pour une personne du milieu de stage. | * Pertinence des objectifs d’intervention.
* Consensus sur les moyens d’intervention.
* Entente claire sur la répartition des rôles et des responsabilités.
* Planification réaliste de l’échéancier.
* Choix approprié de moyens d’amélioration de ses habiletés d’intervention.
* Compréhension juste de la problématique.
* Analyse juste des forces, des difficultés, des besoins et des intérêts.
* Entente claire sur les objectifs et les modalités d’intervention.
 | 25% à 40% |
| 02G3-2 Fournir un accompagnement dans le vécu partagé. (Concevoir et effectuer des interventions dans les différents contextes professionnels). | * Entrer en relation avec une personne ou un groupe de personnes.
* Mettre en application les interventions.
* Adopter les comportements conformes à l’éthique professionnelle.
* Consigner sa pratique réflexive dans le portfolio de stage.
 | Animer une supervision de groupe des stagiaires.Rédiger le portfolio d’évaluation et démontrer sa pratique réflexive. | * Application appropriée de moyens de maintien et/ou de développement d’habiletés.
* Application appropriée de moyens de compensation des déficits fonctionnels.
* Soutien approprié dans l’insertion sociale et/ou professionnelle.
* Utilisation judicieuse du vécu en cours d’intervention.
* Ajustements pertinents en cours d’intervention.
* Soutien approprié au transfert des acquis.
 | 25% à 40% |
| 02G3-3 Réaliser un bilan des interventions. 02FX-3 Rédiger le plan d’intervention. (Analyser les besoins de la personne).(Concevoir et effectuer des interventions dans les différents contextes professionnels). | * Réévaluer et ajuster les interventions au besoin.
 | Rédiger ou modifier un plan d’intervention pour une personne du milieu de stage.Rédiger le bilan final du plan d’intervention.Rédiger le portfolio d’évaluation et démontrer sa pratique réflexive. | * Évaluation juste des éléments relatifs à l’atteinte des objectifs.
* Communication claire des interventions effectuées.
* Proposition pertinente d’actions complémentaires.
* Application rigoureuse des normes de rédaction professionnelle.
* Consignation claire des ententes de collaboration.
 | 10% à 20% |
| **Total** |  |  |  | **100%** |
| **Évaluation de la langue** |  |  | **Pondération\* 6% à 10%** |
| **Seuil de réussite**  |  |  |  | **Minimum 60 %** |